Commune de VARENNES SUR AMANCE

Compte rendu de séance

Séance du 2 Juin 2020

L'an 2020 et le 2 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Marcel Arland sous la présidence de Mme DENIS Malou, Maire

<u>Présents</u>: Mme DENIS Malou, Maire, Mmes: CHANGEY Katia, JOLLIVET Chantal, SERRAILLE Laure, VAN BOCKHOVE Hillegonda, Melle MAURON Sandra, MM: CORRIAUX Jean-Luc, GRASPERGE Emmanuel, SAUSSOIS Olivier, VAN CAUWENBERGH Jurgen, VOYARD Loïc

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 11

Présents : 11

<u>Date de la convocation</u> : 26/05/2020 <u>Date d'affichage</u> : 26/05/2020

A été nommé(e) secrétaire : M. VOYARD Loïc

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 MAI 2020 COMMISSIONS COMMUNALES ET EXTRA-COMMUNALES - réf : 2020-25 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - réf : 2020-26

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020 - réf : 2020-27

ASSOCIATION DEFIS: CONVENTION ET COTISATION 2020 - réf: 2020-28

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT LE COLLÈGE ÉLUS ET D'UN DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT LE COLLÈGE

DES BÉNÉFICIAIRES AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) - réf : 2020-29

AFFOUAGES: RÉVISION DE LA LISTE DES AYANTS DROITS - réf : 2020-30

AFFOUAGES: PRIX DU LOT ET MODE DE PARTAGE - réf: 2020-31

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC L'AMICALE SAINT GENGOULF - réf : 2020-32

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 MAI 2020 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu du conseil municipal en date du 25 Mai 2020. A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

COMMISSIONS COMMUNALES ET EXTRA-COMMUNALES - réf : 2020-25

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, nomme les personnes suivantes dans les commissions communales et extracommunales suivantes :

COMMISSION "VOIRIE COMMUNALE"

- Mme DENIS Malou
- M. GRASPERGE Emmanuel
- M. SAUSSOIS Olivier
- M. VOYARD Loïc

COMMISSION "PERSONNEL COMMUNAL"

- Mme DENIS Malou
- Mme CHANGEY Katia
- M. GRASPERGE Emmanuel
- Mme MAURON Sandra
- M. SAUSSOIS Olivier

COMMISSION "FINANCES"

- Mme DENIS Malou
- M. BESSIERES Gérard
- M. CORRIAUX Jean-Luc
- M. PIRIOU Gérard
- M. VOYARD Loïc

COMMISSION "SCOLAIRE"

- Mme DENIS Malou
- Mme CHANGEY Katia
- Mme JOLLIVET Chantal
- Mme MAURON Sandra
- Mme NOLLE Noëlle

COMMISSION "FETES ET CEREMONIES"

- Mme DENIS Malou
- Mme CORRIAUX Myriam
- M. GRASPERGE Emmanuel
- Mme NOLLE Noëlle
- Mme RIBEIRO Fatima

COMMISSION "FLEURISSEMENT ET EMBELLISSEMENT"

- Mme DENIS Malou
- Mme ARNOUX Michèle
- Mme CORRIAUX Myriam
- Mme HENRY Arlette
- Mme PETERS Ans
- Mme SERRAILLE Laure
- Mme RIBEIRO Fatima

COMMISSION "BOIS ET CHEMINS FORESTIERS"

- Mme DENIS Malou
- M. DERIOT Jacky
- M. LAVEY Dominique
- M. SIMONET Francis
- M. VOYARD Éric
- M. VOYARD Loïc

COMMISSION "ÉTANG"

- Mme DENIS Malou
- M. ARBOUYS Jean-Louis
- M. BOEGLIN Jacques
- M. DERIOT Jacky
- M. DIEUDONNE Jean-Marc
- M. VOYARD Loïc

COMMISSION "BÂTIMENTS COMMUNAUX ET CIMETIÈRE"

- Mme DENIS Malou
- M. CORRIAUX Jean-Luc
- M. GRASPERGE Emmanuel
- Mme JOLLIVET Chantal
- Mme MAURON Sandra
- M. PIRIOU Gérard
- M. SAUSSOIS Olivier
- M. VOYARD Loïc

COMMISSION "PATRIMOINE CULTURE"

- Mme DENIS Malou
- M. BESSIERES Gérard
- Mme FOUGEROLLE Maude
- Mme VAN BOCKHOVE Hillegonda
- M. VAN CAUWENBERGH Jurgen

COMMISSION "COMMUNICATION"

- Mme DENIS Malou
- Mme FOUGEROLLE Maude
- Mme MAURON Sandra
- Mme SERRAILLE Laure
- Mme VAN BOCKHOVE Hillegonda

COMMISSION "SERVICE AUX HABITANTS"

- Mme DENIS Malou
- Mme JOLLIVET Chantal
- Mme NOLLE Noëlle
- Mme SERRAILLE Laure
- Mme VAN BOCKHOVE Hillegonda
- M. VAN CAUWENBERGH Jurgen

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - réf: 2020-26

Le conseil municipal désigne les personnes suivantes pour la commission des impôts directs communaux

Maire: Mme DENIS Malou

Titulaires

- M. GRASPERGE Emmanuel
- Mme SERRAILLE Laure
- M. VOYARD Loïc
- M. VAN CAUWENBERGH Jurgen
- Mme HENRY Arlette
- Mme MAURON Sandra
- M. SAUSSOIS Olivier
- M. CORRIAUX Jean-Luc
- Mme VAN BOCKHOVE Hillegonda
- Mme JOLLIVET Chantal
- Mme CHANGEY Katia
- M. MAIRE Bernard (Chézeaux)

Titulaires Suppléants

- M. PIRIOU Gérard
- Mme HERMANN Françoise
- M. BESSIERES Gérard
- Mme MARTINET Claudine
- Mme CETTOUR Nicole
- Mme GROSS Régine
- M. LAVEY Dominique
- Mme RIBEIRO Maria de Fatima
- Mme FOUGEROLLE Maude
- Mme MASTALERZ Catherine
- Mme NOLLE Noëlle
- Mme GRASPERGE Sylvie

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2020 - réf : 2020-27

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de baisser les taux des taxes foncières sur le bâti et le non bâti. Les taux des taxes directes locales pour l'année 2020 sont fixés ainsi qu'ils suivent :

	Bases	ı aux	Produits
Taxe foncière sur le bâti	251 600	8.25	20 757
Taxe foncière sur le non bâti	42 000	17.54	7 367
A 11 ' ' ' / A A . '	A 1 (('	Δ\	

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ASSOCIATION DEFIS: CONVENTION ET COTISATION 2020 - réf: 2020-28

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'autoriser le Maire à signer la convention d'engagement entre l'association DEFIS et la commune
- d'autoriser le Maire à régler la cotisation pour l'année 2020

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

<u>DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT LE COLLÈGE ÉLUS ET D'UN DÉLÉGUÉ REPRÉSENTANT LE COLLÈGE DES BÉNÉFICIAIRES AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) - réf : 2020-29</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune est membre du Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement du CNAS, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et désigner un délégué représentant le collège des bénéficiaires. Il est rappelé que la durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseils municipaux et est donc de six ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- désigne Monsieur Emmanuel GRASPERGE comme délégué représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale.
- désigne Madame Sylvie GRASPERGE comme déléguée représentant le collège des bénéficiaires au Comité National d'Action Sociale.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

AFFOUAGES: RÉVISION DE LA LISTE DES AYANTS DROITS - réf: 2020-30

Mme le Maire donne lecture de la liste des ayants droit, concernant les affouages.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la liste corrigée, telle qu'elle est annexée à la présente délibération. Il est précisé que si une demande d'inscription se fait en cours d'année, elle sera examinée - et acceptée ou non - lors d'une réunion du conseil municipal.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

AFFOUAGES: PRIX DU LOT ET MODE DE PARTAGE - réf: 2020-31

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- de fixer le mode de partage par feu

- de fixer le prix du lot d'affouage à 26 € pour l'année 2020 2021
- que le règlement du lot d'affouage se fera lors de l'inscription par l'affouagiste ou par le façonneur de l'affouage
- de nommer MM SAUSSOIS Olivier et VOYARD Loïc, garants des bois communaux

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC L'AMICALE SAINT GENGOULF - réf : 2020-32

Vu la demande du Président de l'Amicale Saint Gengoulf concernant l'occupation du domaine public pour la mise en place d'un marché de producteurs locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'attribuer à l'Amicale Saint Gengoulf et des exposants la mise à disposition du domaine public à titre gratuit
- d'autoriser le Maire à signer une convention fixant les conditions de l'occupation temporaire du domaine public

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses:

Écoles de Varennes

L'assemblée demande d'étudier les possibilités de créer un préau pour l'école de Varennes.

Agent communal saisonnier

Mme le Maire informe l'assemblée que M. LIEGER Armand a été engagé en qualité d'agent communal saisonnier avec un contrat d'un mois renouvelable pour la saison estivale afin de renforcer le service technique communal.

Mise en place d'un dispositif sport, santé, civisme et culture pour certaines écoles

Le Maire informe l'assemblée que la communauté de communes et les maires des communes ayant une école sur leur territoire ont refusé la convention pour la mise en place d'un dispositif sport, santé, civisme et culture pour les écoles qui ont plus de 15 élèves par classes au vu des conditions énoncées dans la convention.

Entretien du village

Plusieurs personnes ont relayé les différents points d'entretien à effectuer au sein du village.

En mairie, le 04/06/2020 Le Maire Malou DENIS